

**Responsabilité Elargie du Producteur (REP) - Emballages professionnels :
Le secteur du commerce de gros demande un moratoire**

Paris, le 22 septembre 2025 – A seulement trois mois de l'entrée en vigueur de la filière à Responsabilité Elargie du Producteur (REP) des emballages professionnels et compte-tenu du manque de lisibilité sur ses modalités, le secteur du commerce de gros, par la voix de la Confédération des Grossistes de France (CGF), alerte le Gouvernement sur l'impossibilité pour les entreprises d'appliquer ces obligations au 1^{er} janvier 2026 et demande un moratoire.

Un manque de consultation des entreprises subissant un calendrier irréaliste

Avec la présentation d'un cahier des charges en plein été et une consultation publique d'à peine 3 semaines se terminant le 23 septembre, il paraît évident que les délais accordés ne sont pas tenables pour les entreprises. C'est pourquoi les professionnels du commerce de gros dénoncent un manque de préparation et d'anticipation pour accompagner les entreprises dans l'appropriation de cette nouvelle filière.

Pire encore, avec l'attente de la formation d'un nouveau Gouvernement, les textes précisant les modalités et le périmètre d'application n'ont toujours pas été publiés, ni portés à la connaissance des entreprises.

Comment dès lors pour le secteur, qui représente 44% de la valeur ajoutée du commerce en France et 1 million d'emplois, se préparer à ces nouvelles responsabilités d'un point de vue matériel et financier alors-même que leurs budgets 2026 sont déjà bouclés ?

A l'échelle d'une entreprise, la mise en place de la filière REP des emballages professionnels représente un investissement conséquent : identification de sa qualité de producteur dans la chaîne d'approvisionnement, recensement des emballages concernés, calcul des impacts financiers, contractualisation avec un éco-organisme, organisation des process internes...

Le risque ? Mettre dès le 1^{er} janvier 2026 en non-conformité les entreprises et passer à côté du véritable enjeu de la REP : favoriser la réutilisation et le recyclage des emballages et des déchets pour contribuer à développer l'économie circulaire.

Stéphane Antiglio, Président de la CGF déclare : *« En tant que filière engagée en faveur de l'économie circulaire, le secteur du commerce de gros souhaite réussir la mise en place des REP ! Cette mise en application précipitée et non préparée au 1^{er} janvier 2026 ne laisse pas suffisamment de visibilité à nos 160 000 entreprises pour s'organiser financièrement et logistiquement. Nous demandons ainsi un moratoire pour assurer sereinement et en pleine responsabilité ce changement de paradigme. »*

Un moratoire : une demande simple mais indispensable pour réussir ce défi

Face à ce constat et fidèles à leur volonté de s'engager durablement en faveur de la transition écologique, **les professionnels du commerce de gros demandent un report minimum d'un an** (soit une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2027).

Ce moratoire permettrait :

- D'évaluer l'impact réel des dispositions réglementaires envisagées sur les entreprises ;
- De travailler en profondeur à la fusion avec la filière REP des emballages de la restauration, sur laquelle il n'y a toujours aucune information à ce jour ;
- De réfléchir, dans la continuité des annonces de simplification faites par le Premier ministre le 15 juillet, à une rationalisation des filières REP, notamment en fusionnant les filières des emballages ménagers, de la restauration et professionnels, à l'instar des modèles en vigueur en Italie, aux Pays-Bas ou en Suède.

À propos de la Confédération des Grossistes de France (CGF)

À travers l'union de 30 fédérations, la CGF, Confédération des grossistes de France, est l'organisation professionnelle représentative de l'ensemble du commerce de gros : le secteur représente 160 000 entreprises partout en France (dont 18 000 grands groupes, ETI et PME) qui emploient près d'un million de salariés et génèrent plus de 900 milliards d'euros de chiffre d'affaires. En 2025, le secteur recrute 65 000 personnes. Plus d'informations : <https://www.cgf-grossistes.fr/>